

AB LIGHT

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 euros
Siège Social : 8 RUE DE GRENOBLE, 8 PARC D'ACTIVITES SUD - 94140 ALFORTVILLE
539 438 457 R.C.S CRETEIL

RESOLUTION D’AFFECTATION DU RESULTAT
DE L’EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025
VOTEE PAR L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 31 DECEMBRE 2025

L’Assemblée Générale constate que le résultat net de l’exercice est constitué par un bénéfice de 165.167 euros.

L’Assemblée Générale décide l’affectation suivante :

- A titre de dividendes : 30.000 euros.
- Au compte " Autres réserves" : 135.167 euros.

Le dividende sera mis en paiement, au plus tard le **31 mars 2026**, au Siège Social de la Société.

Il est rappelé que les dividendes versés à compter du 1er janvier 2018 aux associés personnes physiques sont soumis, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire à hauteur de 12,8 % perçu à titre d’acompte et, sauf résidence fiscale étrangère des bénéficiaires, à hauteur de 17,2 % aux contribution sociales (CSG, CRDS, prélèvement social, contributions additionnelles à ce prélèvement et prélèvement de solidarité), ce qui porte la retenue à la source globale effectuée par la société à 30 %.

Les dividendes perçus sont à déclarer l’année suivante par les associés personnes physiques avec l’ensemble de leurs revenus et sont soumis à l’impôt sur le revenu soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d’un abattement de 40 %.

Dans les deux cas, s’ajoutent 17,2 % de prélèvements sociaux. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s’imputent, selon le cas, sur le PFU ou l’impôt calculé au barème progressif.

La loi demande de rappeler le montant des sommes distribuées au titre des trois derniers exercices.

Les sommes distribuées au titre des 3 derniers exercices sont les suivantes :

Date de clôture	Distributions éligibles à l’abattement (*)	Taux de l’abattement	Revenus distribués non éligibles à l’abattement
30 juin 2024	25.000 €	40 %	néant
30 juin 2023	30.000 €	40 %	néant
30 juin 2022	22.000 €	40 %	néant

(*) Dividende éligible pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à l’abattement de 40% prévu à l’article 158. 3 du CGI.

Cette résolution est adoptée à l’unanimité.
« Copie certifiée conforme à l’original »

Madame Alexandra CEKO
Présidente

Signé par :
CEKO Alexandra
60D9D31F9EC74CF...
12/31/2025

Désignation de l'entreprise		AB LIGHT SASU												Néant		*							
Adresse de l'entreprise		8 PARC D'ACTIVITE SUD - 9 RUE DE GRENO 94140 ALFORTVILLE																					
SIRET		5	3	9	4	3	8	4	5	7	0	0	0	2	7								
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12												Durée de l'exercice précédent *		12							
																Exercice N clos le							
																3	0	0	6	2	0	2	5
ACTIF														Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles		{		Fonds commercial *								010		012								
			{		Autres *								014	1 274	016	1 147	126						
	Immobilisations corporelles*												028	58 289	030	40 367	17 922						
	Immobilisations financières * (1)												040	125 464	042		125 464						
	Total I (5)												044	185 027	048	41 514	143 513						
	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*												050	85 840	052		85 840					
		Marchandises *												060		062							
	ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes												064		066							
		Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *										068	329 082	070		329 082					
				Autres* (3)										072	5 526	074		5 526					
Valeurs mobilières de placement												080		082									
Disponibilités												084	736 634	086		736 634							
Charges constatées d'avance*												092	1 800	094		1 800							
Total II												096	1 158 882	098		1 158 882							
Total général (I + II)														110	1 343 909	112	41 514	1 302 395					
PASSIF																Exercice N NET							
																1							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *												120	10 000									
	Ecart de réévaluation												124										
	Réserve légale												126	1 000									
	Réserves réglementées *												130										
	Autres réserves		(	dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*								131	)	132	917 045								
	Report à nouveau												134										
	Résultat de l'exercice												136	165 167									
	Subventions d'investissement												137										
	Provisions réglementées												140										
	Total I												142	1 093 211									
Provisions pour risques et charges														Total II		154							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées												156	2 217									
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours												164										
	Fournisseurs et comptes rattachés*												166	61 568									
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169										169	56 901	)	172	136 071								
	Comptes courants d'associés												173										
	Autres dettes												175	9 327									
	Produits constatés d'avance												174										
	Total III												176	209 183									
Total général (I + II + III)														180	1 302 395								
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an						193					(4)	Dont dettes à plus d'un an		195							
	(2)	Dont créances à plus d'un an						197					(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*		182	2 450						
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs						199						Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*		184	8 152						

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.